

### **Financement des institutions culturelles interjurassiennes et à Moutier par le Conseil du Jura bernois dès 2026**

**Avec le transfert de la commune de Moutier en 2026, l'enveloppe financière à disposition du Conseil du Jura bernois (CJB) pour le soutien aux activités culturelles va être automatiquement réduite. Dans cette perspective, le CJB a décidé de repenser ses priorités culturelles à venir, tout en permettant aux institutions concernées d'anticiper leur planification. Si certaines coupes sont prévues, d'autres soutiens pour des structures interjurassiennes sont maintenus et des engagements financiers plus importants pourront être dévolus à des projets phares du Jura bernois.**

#### **Rappel du contexte**

Pour rappel, la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP) permet au CJB de bénéficier d'une enveloppe propre pour le versement des subventions aux activités culturelles dans le Jura bernois. Les moyens à disposition du CJB proviennent d'une part du budget de l'Etat pour l'Office de la culture et d'autre part, du Fonds d'encouragement aux activités culturelles alimenté par les recettes de loteries. Ces deux parts de financement sont calculées sur la base du pourcentage de population vivant dans le Jura bernois et s'élèvent ensemble à environ 3'000'000 de francs annuellement.

Avec le transfert de la commune de Moutier dans la République et canton du Jura, l'enveloppe budgétaire sera réduite d'environ 13 à 14% – pourcentage correspondant à la population de Moutier – soit d'un montant entre 400'000 et 450'000 francs. Il est donc nécessaire pour le CJB de pouvoir anticiper cette réduction et revoir sa planification financière en lien avec ses priorités culturelles.

#### **Principes et processus**

En vue du transfert de la commune de Moutier et de la réduction correspondante de son budget, le CJB a décidé certains principes, détaillés ci-dessous :

- Les institutions et organisations culturelles du Jura bernois (hors Moutier) ne doivent pas être préjudicées par la diminution de l'enveloppe financière du CJB.
- Les fonds à disposition doivent être prioritairement destinés à des projets ancrés dans le Jura bernois et qui participent au rayonnement de ce dernier.
- Les institutions et organisations interjurassiennes hors du territoire bernois doivent apporter une plus-value concrète pour la population du Jura bernois pour pouvoir prétendre à un subventionnement.



- Le CJB peut maintenir des soutiens à des institutions interjurassiennes établies dans le canton du Jura, à condition qu'il y ait une réciprocité de ce dernier pour des institutions interjurassiennes sises dans le Jura bernois.

Le CJB a mené ses réflexions sur la base d'une analyse détaillée du paysage culturel interjurassien établie par le secrétariat du CJB et l'Office de la culture du canton du Jura, prenant en compte à la fois les modèles de financement des institutions, la nature de leurs activités, leurs publics cibles et leurs impacts dans les deux cantons. Des rencontres ont également eu lieu avec des représentants de la République et canton du Jura, dont le Ministre Martial Courtet, afin d'échanger sur les positionnements respectifs des deux régions.

Durant ce processus et en s'appuyant sur les principes susmentionnés, le CJB a pris les décisions suivantes (par 14 voix pour et 10 contre) :

### Soutiens à des institutions et structures interjurassiennes

Le CJB souhaite maintenir des soutiens pour des structures et institutions dont les activités profitent directement et pleinement à la population du Jura bernois. C'est le cas de la Société jurassienne d'émulation (y compris le DIJU, le Dictionnaire en ligne du Jura) dont différentes sections sont installées dans le Jura bernois ; les camps artistiques organisés par la Coordination jeune public – auxquels participent de nombreux jeunes de notre région – ; la Fédération jurassienne de musique dont bénéficient les sociétés de musique jurassiennes bernoises et également le Bibliobus qui apporte ses services dans de nombreuses communes du Jura bernois. Certaines de ces structures sont financées selon des clés de répartitions d'ores et déjà fixées entre les partenaires cantonaux. Pour les autres, il s'agira de les définir en collaboration avec les organisations concernées.

Le CJB soutient également des institutions sises dans le Jura bernois qui ont une vocation interjurassienne. C'est notamment le cas du fOrum culture, réseau consacré aux arts de la scène et dont les activités se déploient entre le Jura bernois, Bienne et le canton du Jura ; le Culturoscope – agenda en ligne desservant le territoire BEJUNE ; le CEJARE (Centre jurassien d'archives et de recherches économiques) ; l'Espace des Troupes jurassiennes établi au Musée de St-Imier ou encore la Fondation de l'Abbatiale de Bellelay qui offre un magnifique rayonnement à la région au sens large. Hormis le Culturoscope financé par les trois cantons partenaires, le financement cantonal de ces autres institutions est pris entièrement en charge par le CJB. Toutes ces institutions continueront d'être soutenues après le départ de Moutier en 2026.

### Subventions supprimées dès 2026

Afin de pouvoir développer sa politique culturelle en tenant compte des besoins de la population et de la scène culturelle du Jura bernois, le CJB a décidé de renoncer aux autres subventions à des institutions sises à Moutier, comprenant le Musée jurassien des arts de Moutier, l'Atelier de gravure, le Centre culturel de la Prévôté, le Musée d'histoire de Moutier et du tour automatique, ainsi que la Bibliothèque régionale de Moutier. Il a également décidé de ne plus soutenir de manière régulière le Musée d'Art et d'Histoire de Delémont, estimant que les activités de l'institution n'étaient pas assez liées au Jura bernois et que leur plus-value était limitée pour les habitantes et habitants de notre région.

Bien que le CJB renonce à octroyer des subventions annuelles à ces institutions, des soutiens pour des projets ponctuels liés au Jura bernois ou au canton de Berne pourront être octroyés, à condition de répondre aux critères en vigueur. Les subventions actuelles sont maintenues jusqu'à fin 2025.



## Renforcement du soutien aux activités culturelles du Jura bernois

Durant ces dernières années, le CJB s'est fortement engagé pour le développement culturel à Moutier, engageant environ 600'000 francs par année dans les institutions et projets culturels, soit un montant supérieur au pourcentage de la population de la commune par rapport au reste du Jura bernois.

En parallèle, la scène culturelle des autres régions du Jura bernois s'est fortement développée, des nouveaux projets ont vu le jour et d'autres ont pris de l'ampleur. En repensant sa planification financière dès 2026, le CJB souhaite ainsi pouvoir répondre au besoin grandissant de ces acteurs et institutions culturelles qui participent pleinement au dynamisme et au rayonnement de la région.

## Informations et contacts

### Contacts

- Virginie Heyer, présidente de la commission Culture du CJB, 079 458 71 53
- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08

*La Neuveville, le 1<sup>er</sup> février 2024*

